

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 14 OCTOBRE 2016**

Le quatorze octobre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du sept octobre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusés : Isalyne HERIVEAU, Cyrille PELLETIER et Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude POTTIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 16 septembre 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : PRESENTATION PROJET DU COMITE MAINS D'ART

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André Chambrier, Président du Comité Mains d'Art, celui-ci informe l'assemblée que la fête de Mains d'Art aura lieu du 1^{er} au 16 juillet 2017. Puis, il explique aux conseillers que dans leur recherche de mécénat, il a rencontré la Sté CEMEX, celle-ci va offrir 24 tonnes de pierre de roussard (pierre de couleur rouge) et avec ce matériau, des artistes vont maçonner une sculpture (environ 5 m de long, 1,50 m de large et 4 m de haut). Monsieur André Chambrier demande aux conseillers où disposer cette sculpture sur la commune afin qu'elle soit accessible au public et rajoute que celle-ci pourrait être réalisée au gîte de la Métairie.

Le conseil municipal prend acte de ce projet et demande à M André Chambrier de voir avec les propriétaires du gîte.

2nd OBJET : RESTAURATION STATUE VIERGE A L'ENFANT ET TABLEAU SAINTE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le 5 juillet 2013 la commission permanente du Conseil Départemental de la Sarthe a accordé une aide de 1 557 euros pour la restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant et le tableau Saint Jeanne d'Arc de Gaston Muller (devis de 2013 : coût de la restauration de la statue 3 700 euros TTC environ et coût restauration du tableau 5 000 euros TTC). Au regard de la situation financière de la commune, une demande de prorogation d'un an avait été faite en juin 2015 auprès des services du Conseil départemental de la Sarthe et celle-ci avait été acceptée: Madame Anetta Palonka-Cohin, conservateur délégué des Antiquités et objets d'art de la Sarthe au CAUE de la Sarthe, et en charge du dossier, a informé la commune que la dérogation arrive à son terme le 25 novembre 2016 et demande ce que la commune souhaite entreprendre. Par ailleurs, elle nous a indiqué que la statue de la Vierge à l'Enfant vient d'être inscrite au titre des Monuments Historiques et de ce fait, la commune pourrait bénéficier d'une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire. Monsieur le Maire rappelle que ces montants n'ont pas été inscrits au budget de 2016 et il s'adresse de vive voix à Monsieur André Chambrier, Président du Comité Mains d'Art, en lui demandant s'il peut obtenir des devis actualisés concernant ces deux projets de restauration.

3^{ème} OBJET : COMMERCE VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il reste quelques travaux à effectuer dans le commerce : électricité, peinture et menuiserie. Il informe les conseillers que la commune a reçu les accords de subventions concernant le Conseil départemental, la Réserve parlementaire et la Région des Pays de la Loire. Afin de finaliser la partie bar, il demande à l'assemblée municipale de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de M Richard pour un montant de 999,40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de M Richard pour un montant de 999,40 euros TTC.

4^{ème} OBJET : FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN ET DU PAYS DES BRIERES ET GESNOIS

Dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, il convient de se positionner sur la répartition des sièges. Monsieur le Maire propose de procéder par un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, et par un scrutin à bulletin secret, le Conseil municipal décide par 9 voix (et 1 bulletin nul) pour un accord local attribuant un siège supplémentaire à la commune de Saint-Corneille faisant passer le nombre de représentants de Savigné l'Evêque de 6 à 5 sièges.

A présent, il convient de délibérer sur les compétences du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret et énumère les différentes catégories de compétences :

Compétences obligatoires

➤ Aménagement de l'espace

-Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

-Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

-Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation économique

➤ Actions de développement économique

-Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17

-Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

-Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : mise en œuvre, suivi et animation d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce et des services (OCMACS)

➤ Tourisme

-Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

➤ Accueil des gens du voyage

-Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

➤ Collecte et traitement des ordures ménagères

-Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

➤ Protection et mise en valeur de l'environnement

-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

➤ Politique du logement et du cadre de vie

-Garanties d'emprunts accordées aux organismes bailleurs pour des opérations de logements d'intérêt communautaire définies au regard de leur importance dans l'équilibre démographique du territoire et de la commune,

-Gestion du parc de logements communautaires

➤ Action sociale d'intérêt communautaire

-Actions en faveur de la petite enfance

-Actions en faveur de l'enfance notamment dans le cadre de délégation aux communes qui disposent d'écoles sur leur territoire :

• Accueil périscolaire matin et soir,

• TAP,

• ALSH des mercredis, petites et grandes vacances,

• Actions « animation jeunesse » dans le cadre de délégation aux communes

• Actions en faveur de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi notamment au travers de partenariats avec des institutions ou associations œuvrant dans ce domaine

Compétences supplémentaires

➤ Action culturelle

-Éducation musicale et développement des activités musicales, promotion de tous types de musique

-Accueil en résidence permanente d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant au Théâtre Epidaure, chargée de la programmation culturelle du Théâtre Epidaure

➤ Nouvelles technologies de l'information et de la communication

-Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du CGCT,

-Création, aménagement, gestion d'espaces publics numériques.

➤ Acquisition foncières, réalisation, gestion d'équipements

-Acquisitions foncières préalables et/ou construction et/ou entretien d'équipements pour le compte de l'État, des communes du territoire, du département, de la région et de leurs établissements publics.

➤ Transport d'élèves pour le centre aqualudique Sittellia

Compétences facultatives

- Contractualisation dans le cadre du développement du territoire
- Mise en place et suivi du plan communautaire des sentiers de randonnée
- Entretien des lits et berges de rivière
- Assainissement non collectif
- Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Dué

Après en avoir délibéré, et par un scrutin à bulletin secret, 9 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve les compétences du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays du Pays Bilurien et de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois présentées ci-dessus.

5^{ème} OBJET : RENCONTRE AVEC ERDF

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière réunion de conseil municipal le 16 septembre 2016, il avait été décidé de rencontrer une personne d'ERDF concernant le coût de l'enfouissement de la ligne basse tension située au-dessus d'une partie des terrains de la Borde Chailloux. En conséquence, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Grassin d'ERDF la semaine dernière et il s'avère que cette ligne est inutile. D'autre part celui-ci lui a suggéré que la commune pouvait bénéficier d'une aide financière par le conseil départemental concernant l'enfouissement de réseaux électriques sur la commune.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

6^{ème} OBJET : DEVIS ORANGE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le but de continuer dans la démarche de terrains à construire et d'éviter de creuser à plusieurs reprises le chemin de la Borde Chailloux pour effectuer les raccordements de la construction neuve de M et Mme Julien Barbier et, dans la continuité, 3 terrains de la Borde Chailloux, il demande à l'assemblée municipale de l'autoriser à signer le devis de raccordement Orange intitulé Conseil, suivi des travaux et recettes de conformité des infrastructures comprenant 1 lot (M et Mme Julien Barbier) + 3 lots (terrains situés Borde Chailloux) de 694,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis Orange présenté ci-dessus.

7^{ème} OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune en 2012 pour un taux de 2 %, celle-ci est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme et portant sur des surfaces de plus de 5 m². Le taux pour le calcul de cette taxe peut être fixé dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %. Ainsi pour une construction d'environ 150 m² (habitation et garage), la taxe d'aménagement s'élève à 2 884 € comprenant une part communale de 1 888 €, une part départementale de 996 € et une redevance archéologique préventive de 377 €. Il propose que le taux de la taxe d'aménagement passe à 1% et de voter à bulletin secret afin de faciliter l'accès à la propriété sur la commune.

Après en avoir délibéré, 9 pour et 1 contre, le conseil municipal approuve le nouveau taux de 1% de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

8^{ème} OBJET : LOGEMENTS COMMUNAUX 6 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les conseillers que le logement communal occupé par Mme Trehet Jeanne est libre depuis le 9 octobre 2016 et celui occupé par M Launay Christophe sera disponible le 8 novembre 2016. Il est proposé de revoir les deux loyers de la manière suivante :

Logement communaux 6 rue des écoles		Révision au 15 octobre 2016	
Ancien logement de Mme Trehet	Loyer	220 €	225 €
	Charges	55 €	55 €
	Total	275 €	280 €

			Révision au 8 novembre 2016
Ancien logement de M Launay	Loyer	293 €	301 €
	Charges	69 €	69 €
	Total	362 €	370 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant des loyers présentés ci-dessus.

9^{ème} OBJET : DEMANDE PARTICIPATION SEJOUR SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Nathalie Toreau a remis à la commune un projet de sortie scolaire en Auvergne 6 au 9 février 2017 (classe des CM1 et CM2), le séjour coûte 7 920 euros pour 22 enfants. Il propose une aide de 90 euros par élève (rappel en 2009, il avait été accordé une aide de 82 euros par enfant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une participation de 90 euros par élève. Celle-ci sera versée à la coopérative scolaire lors de l'attribution des subventions en 2017.

10^{ème} OBJET : BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans la mesure de simplification comptable le budget CCAS peut être rattaché au budget de la commune à partir du 1^{er} janvier 2017. Cette disposition ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune car à compter de la dissolution du budget CCAS, la compétence sociale est directement exercée par la commune dans son propre budget. Ainsi la commission communale d'actions sociales existe toujours et traite les demandes d'aides sociales. Elle transmet ses conclusions au conseil municipal qui prend la décision finale. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir rattacher le budget CCAS au budget communal tout en maintenant la commission Communale d'Actions Sociales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à rattacher le budget CCAS au budget principal et décide de maintenir le conseil communal d'actions sociales.

11^{ème} OBJET : DEVIS STORES ECOLE

Afin de répondre à une demande de Mme Toreau, directrice de l'école Gustave Billard qui signale de la vétusté des rideaux dans sa classe et ne pouvant plus utiliser les rideaux pendant les journées ensoleillées, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de la Menuiserie Breilloise pour l'achat de stores opaques à enroulement pour un montant de 1 463,71 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis la Menuiserie Breilloise pour l'achat de stores opaques à enroulement présenté ci-dessus.

12^{ème} OBJET : DEVIS BOUYGUES

Monsieur le Maire informe les conseillers que deux lampadaires situés rue de la Croix Fleurie près des logements du Clos de la Métairie ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois. La société Bouygues a transmis un devis qui comprend le remplacement de câbles d'éclairage entre les mâts 201 et 203, la création d'une liaison génie civil entre ces deux mâts, la fourniture et la pose de protection pour un montant TTC de 2 731,20 €. Il demande à l'assemblée de reporter cette décision sur ce devis lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette décision.

13^{ème} OBJET : DEVIS ACTIVEILLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la société Sécurité Ouest Services a transmis un devis d'installation d'un système d'alarme sur un bâtiment communal pour un montant de 917,02 € TTC. Vu le montant élevé du devis, il propose de ne pas le signer afin de se renseigner ultérieurement.

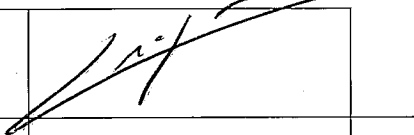

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette décision.

14^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Classement voirie DGF 2017** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voirie de l'impasse des fauvelles ne pourra pas être réalisée en 2017 car le classement a été réalisé en 2016 et sera subventionnable qu'à partir de 2018 par le Conseil départemental (DGF 2018)
- **Banquet du CCAS** : dimanche 16 octobre 2016 à 12h à la salle Hélène Bertaux
- **Contrat unique d'Insertion** de M Lucien Lepeyre arrivera à son terme le 17 novembre 2016
- **Point association Bacs d'école** : les membres de l'association ont tenu un stand lors du vide grenier qui a bien fonctionné et l'association a d'autres projets en cours
- **Association Mazette** : suite à une rencontre avec Monsieur le Maire, Mme Bunel et M Pottier, Monsieur Loukipane et Melle Suwein Nil ont présenté leur association, celle-ci est implantée sur la commune depuis 3 ans, ils fabriquent des décors pour les spectacles et sont à la recherche d'aide financière. M Froger leur a expliqué que la commune ne peut verser de subvention pour la fin de l'année 2016 et qu'une réflexion sera portée en début d'année 2017.
- **Dates à retenir** :
Mains d'art exposition et conférence les 22 et 23 octobre 2016
Bourses aux jouets le 6 novembre 2016
Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 11h place de l'Europe 11h15 défilé à la mairie avec dépôt de gerbes et 11h45 vin d'honneur à l'école Gustave Billard

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER Secrétaire de séance		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	